

Communiqué de presse

Eau potable et environnement

Jeudi 30 juin 2022, M. Marault demandera aux conseillers communautaires de voter une délibération sur l'eau potable qui prévoit de confier la gestion de l'eau potable à un prestataire, pour 20 ans, avec des précisions sur les travaux à la charge du prestataire : **la construction de 2 unités de traitement.**

C'est un bouleversement dans la stratégie de protection de l'eau potable dans l'Auxerrois qui aura des conséquences importantes sur l'augmentation du prix de l'eau sans pour autant en assurer pleinement la qualité de la ressource.

Extrait de la délib. 2022-149, service de l'Eau Potable- choix du mode de gestion)

Afin de garantir la sécurité de l'alimentation en eau de la Communauté, le service de l'eau potable doit maintenir les deux principaux pôles de production d'eau : Plaine du Saulce au Sud et l'ensemble Boisseaux / plaine des Isles au Nord. Il est par conséquent envisagé la construction d'une unité de traitement sur chacun de ces deux sites.

Ce choix est l'abandon d'une politique préventive de protection des captages engagée depuis 20 ans qui passait par une transition agricole vers le bio ou des cultures sous couverts sans pesticides.

Les études de l'agence de l'eau montrent que les solutions curatives (unité de dépollution) sont toujours plus chères et ne sont pas durables.

C'est un non-sens écologique au moment où nous prenons tous conscience de l'importance de préserver la biodiversité (milieux naturels, faune et flore) et la santé humaine par une alimentation sans pesticides (agroécologie).

C'est une difficulté supplémentaire pour le pouvoir d'achat des ménages car ce sont les consommateurs qui paieront la facture, pollués-payeurs, ce n'est pas juste !

Nous voterons **contre** cette délibération et nous invitons les élus de l'Auxerrois à faire de même.

Florence Loury et Denis Roycourt

AUXERRE ÉCOLOGIE SOLIDARITÉS